

Le 22 janvier 2021,

L'université de Lille souhaite le retour progressif et organisé de ses étudiants sur les campus et propose la mise en œuvre d'une campagne de vaccination.

Son conseil d'administration a ainsi voté, à une grande majorité, deux motions ce jeudi 21 janvier. Nos objectifs : faire face à la souffrance et aux difficultés de ses étudiantes et étudiants, préserver la qualité des enseignements et des diplômes, et anticiper les actions pour assurer une rentrée optimale en septembre 2021.

Le conseil d'administration a voté, d'un côté, une motion concernant l'élargissement de manière mesurée de l'accueil des étudiantes et étudiants sur site dès février*; de l'autre, une motion sur l'organisation d'une période vaccinale à grande échelle, dont les volontaires bénéficieraient, afin d'anticiper au mieux et avec sérénité la rentrée**.

Dans la première motion, l'Université de Lille demande à l'Etat de l'autoriser à mettre en place les deux mesures suivantes pour pouvoir accueillir sur site davantage d'étudiants que ce qui est actuellement prévu :

1) « Pour les premières années qui seront de retour sur nos campus pour assister à leurs TD, l'Université de Lille souhaite ouvrir des salles ou des amphis pour offrir un espace de travail à ceux qui n'auront pas la possibilité de retourner chez eux entre deux TD, ou qui devront suivre un cours à distance à la suite ou avant un TD. Il s'agit d'une nécessité pratique découlant logiquement des directives ministérielles elles-mêmes. Avec surveillance de ces salles ou de ces amphis par un contrat étudiant ».

2) « L'Université de Lille souhaite utiliser l'opportunité qui nous est offerte par le Décret n° 2021-16 du 9 janvier 2021 pour accueillir sur site des étudiants de toutes les années, dans le cadre des « activités de soutien pédagogique ». Ceci, dans une limite très modeste, aux fins énoncées précédemment ».



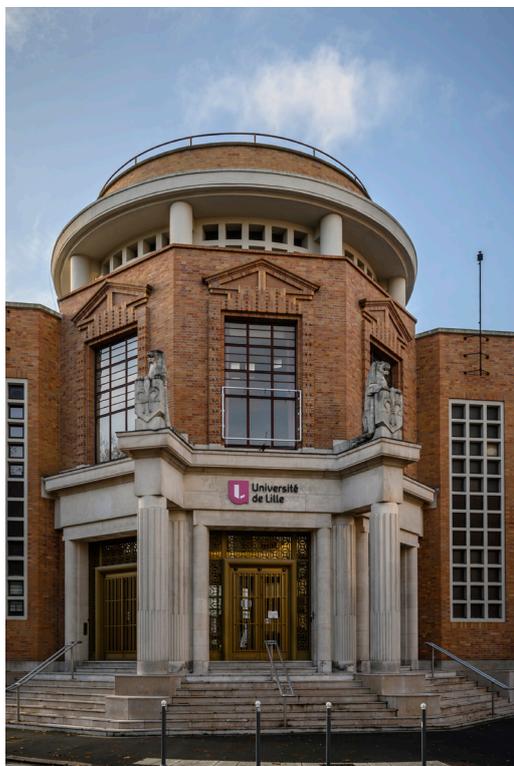
* 27 VOTES POUR, 5 ABSTENTIONS

** 22 VOTES POUR, 2 CONTRE, 5 ABSTENTIONS ET 3 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

CONTACTS PRESSE

Cristelle Fontaine
Responsable du pôle relations
presse
Port. 06 14 26 22 43
cristelle.fontaine@univ-lille.fr

Eglantine Carlier
Chargée des relations presse
Port. 06 34 60 15 57
eglantine.carlier@univ-lille.fr



Cette motion précise qu'« il s'agirait bien d'une possibilité offerte par l'Université aux composantes et aux directeurs d'étude, mais non d'une obligation. Le recours à cette possibilité par les composantes dépendra en particulier de leurs propres contraintes logistiques, organisationnelles, sanitaires, pédagogiques (...). Le volontariat doit aussi être garanti pour les enseignants qui seraient invités à prendre part à ce dispositif, comme aux étudiants qui seraient invités à revenir sur site ».

Quant à la seconde motion, elle vise à anticiper au mieux la rentrée universitaire 2021-2022, en portant l'attention sur la vaccination de la population étudiante comme « solution réellement efficace et pérenne », et pour cela l'Université de Lille « émet le vœu de considérer désormais les étudiants qui le souhaiteraient comme prioritaires pour bénéficier de la vaccination anti-Covid ».

« Porter à la connaissance de chacun, dès à présent, une période de vaccination à grande échelle pour les étudiants et l'organiser est demandé, ce qui permettra de lever les doutes et de rassurer le milieu universitaire ». Bien entendu, la vaccination ne peut être obligatoire et l'Université ne demandera pas de passeport vaccinal. L'établissement se porte par ailleurs volontaire pour mettre en place, en premier, tout dispositif vaccinal qui apparaîtrait utile.

CONTACTS PRESSE

Cristelle Fontaine
Responsable du pôle relations
presse
Port. 06 14 26 22 43
cristelle.fontaine@univ-lille.fr

Eglantine Carlier
Chargée des relations presse
Port. 06 34 60 15 57
eglantine.carlier@univ-lille.fr